

STRATEGIE ET CONSEIL PATRIMONIAUX (S.C.P)
SARL au capital de 20.000 €
Dont le siège social est à PARIS (75011), 10 rue Jules Vallès
RCS PARIS 479 875 882

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-six,
Le 7 juillet,
A 10h00

Les associés de la société **STRATEGIE ET CONSEIL PATRIMONIAUX (S.C.P)**, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 €, dont le siège social est situé à PARIS (75011), 10, rue Jules Vallès se sont réunis audit siège, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Sarah MELIZER

Propriétaire de 200 parts sociales

Numérotées de 1 à 100 et de 1.900 à 2.000

Ci,.....200 parts
sociales

Monsieur Olivier FLAMME

Propriétaire de 1.800 parts sociales

Numérotées de 101 à 1.900

Ci,.....1800 parts
sociales

Total des parts composant le capital social2.000 parts
sociales

Tous les associés de la société étant présents, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier FLAMMER, gérant et associé de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un commissaire à la transformation
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

OF

M

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée générale.

Puis, le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

En vue de la transformation de la SARL en Société par Actions Simplifiée, l'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité de commissaire à la transformation, la société 2M CONSULTING au capital de 10.000 € dont le siège social est situé à PARIS (75011), 12 rue Faidherbe, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 530 672 229, représentée par son gérant en exercice Monsieur Matthieu MEROT.

Le commissaire à la transformation devra notamment apprécier la valeur des biens composant l'actif social de la Société ainsi que les avantages particuliers, attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social, et établir le rapport sur la situation de la Société conformément aux articles L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10h30

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés.

Monsieur Olivier FLAMME
GERANT ET ASSOCIE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a series of loops and a final upward stroke.

Madame Sarah MELIZER
ASSOCIEE

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final upward stroke.